

**Le Maire,**  
**Le Conseil Municipal**  
**L'Association ACPG CATM TOE,**  
Ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie  
commémorative de l'armistice qui aura lieu  
le lundi 11 novembre 2024.

**Programme des manifestations :**

- **Messe à 10h00. Vente de bleuets au profit des Anciens Combattants.**
- **Rassemblement devant le Monument aux Morts à 11h00, cérémonie avec dépôt de gerbe, sonnerie et appel des victimes de guerre, minute de silence.**
- **Remise de médaille**
- **Un vin d'honneur sera servi dans la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie.**
- **Distribution de friandises aux enfants présents.**

Comptant sur votre présence,

**Retenez ces dates :**

**Vendredi 15 novembre à 19h30 :** Réunion annuelle des présidents d'associations.

**Samedi 16 novembre :** Soirée Tartiflette du Club de Judo. Renseignements auprès de l'école de Judo.

**Dimanche 17 novembre :** Spectacle organisé par le Secours Catholique :

**HUMOUR**  
**"Léon et Gérard ,  
tout seuls à deux"**  
**Club de danse  
en 1ère partie**

**PAS-EN-ARTOIS**  
**DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024**  
**14H30**  
(ouverture des portes à 14h00)  
Salle des Fêtes - Place de la Mairie  
Restauration sucrée et buvette

Entrée au profit  
des actions locales • **10€**  
• **- de 12 ans 5€**

Réservation conseillée  
Myrtille : 06 80 57 05 86  
(N'hésitez pas à laisser un message)



**Dojo (SIVOM) :**

La construction du Dojo a commencé. Voici à  
quoi il ressemblera en juin 2025 à sa  
livraison.



**Envie de vous engager ?**

**Permanences de l'Armée de Terre.**

En mairie les 27 novembre et 18 décembre  
de 9h30 à 11h30.



**\*\*\* PAS-EN-ARTOIS \*\*\* INFOS \*\*\* Novembre 2024 \*\*\* N° 38 \*\*\***

**Compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 octobre 2024**

**1/ Location de vaisselle pour la salle de l'abreuvoir**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à plusieurs reprises, des locataires de la salle de l'abreuvoir ont souhaité louer de la vaisselle or rien n'est prévu dans le contrat de location. Il propose de modifier l'actuel contrat en ajoutant un paragraphe pour la location de vaisselle (qui sera prise parmi celle de la salle polyvalente).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal accepte la proposition, décident un tarif forfaitaire unique de 25,00 € pour un maximum de 50 couverts et chargent M. le Maire de faire modifier le contrat de location.

**2/Convention de Partenariat avec le Département du Pas-de-Calais.**

Madame Claudine MENARD, Adjointe donne lecture d'une convention adressée par les services du Département et qui a pour objet l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale. Cette convention sera annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

**3/ Devis pour l'achat de plants**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été évoqué lors de la précédente réunion l'aménagement d'un massif le long du mur du parking du cabinet médical.

Une liste des plants nécessaires a été établie par un agent technique de la commune. Deux devis ont été demandés.

Il donne lecture d'un courrier de la société Gamm Vert qui l'informe qu'elle ne peut répondre à la demande de la commune puis un devis de la société « Pépinières Carnel » qui s'élève à la somme de 256,04 € TTC.

Après délibération, le devis de la société « Pépinières Carnel » est accepté par 11 voix pour, 1 voix contre. Les plantations seront réalisées à la Sainte Catherine.

**4/ Devis pour éclairage du stade**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande du Président de l'Association « Union Sportive de Pas » concernant l'éclairage du stade Emile Malingue. Il s'agit de remplacer 12 lampes sodium par un éclairage entièrement LED. Un devis a été demandé. Il s'élève à la somme de 12 774,00 €TTC.

**Samedi 7 décembre :** Loto de la Société de Chasse de Pas-en-Artois

**Vendredi 13 décembre :** Marché de Noël de l'APE de l'école La Kilienne

Il pourrait être possible d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % de la Fédération Française de Football et une subvention de la Communauté de Communes (montant inconnu).

M. le Maire rappelle que la commune a reçu gratuitement, par le biais du programme CEE, 12 projecteurs LED de 150 watts gratuits.

Les membres du conseil municipal regrettent que les subventions de la FFF et de la Communauté de Communes ne soient pas sûres et décident qu'il faut d'abord installer ces projecteurs et que s'ils s'avèrent insuffisants, le problème sera de nouveau étudié.

#### **5/ Information : Virement de crédits**

M. le maire informe les conseillers qu'il a été amené à prendre un arrêté de virement de crédits dans le cadre de la délibération n° 2024/10 du 10 avril 2024 sur la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024. Il rappelle que celle-ci l'autorise à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Dans le cadre de l'extension du cabinet médical, afin de régler les frais d'études de la société AEDIFI, il a été nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

Section investissement	Compte 203 Frais d'études :	+ 20 000,00 €
Section investissement	Compte 231 Immobilisations en cours :	- 20 000,00 €

#### **6/ Subvention à l'association « Spectacle de Pas-en-Artois »**

M. le Maire rapporte à l'assemblée la demande de subvention de l'association « Spectacle de Pas-en-Artois », ceci afin d'assurer le démarrage de ladite association. Après délibération, les conseillers décident de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 800,00 €.

#### **7/ Noël 2024**

Le colis des aînés (75 ans et plus) sera distribué le lundi 23 décembre à partir de 9h00.

L'organisation et la distribution seront assurées par MM. Régis PARMENTIER, Arnaud DOUCHET, Claudine MENARD, Didier GRANDHOMME, Frédéric BOUTHORS, Marc FRANCOIS, Jean-Jacques VASSEUR, Gilbert COTTIN.

En ce qui concerne le colis de chocolats des enfants, un questionnaire de recensement sera adressé aux familles récemment arrivées avant le 11 novembre. Concernés et vous n'avez pas reçu ce questionnaire ? Merci de vous manifester en mairie. La distribution de chocolats sera faite à domicile comme l'an dernier aux enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 avec le soutien du Comité des Fêtes.

Lors du spectacle de Noël, friandises et goûter seront offerts aux enfants présents.

Enfin, une carte « Illicado » d'une valeur de 45 € sera offerte à chaque agent lors d'un apéritif dînatoire le 23 décembre à midi.

#### **8/ Chantiers participatifs**

M. le Maire informe qu'il y a lieu de mettre en place 2 chantiers participatifs ;

a/ Chemin de Crèques (Chemin en prolongement du chemin « Jésus flagellé » longeant le bois du châtelet et menant vers les territoires de Warlincourt et Gaudiempré) : Le chemin est entièrement envahi par les arbustes. Les promeneurs traversent une parcelle voisine privée.

b/ Chemin de Péronne : A l'entrée du bois de Saint Pierre côté Hénu, Couin, des arbustes ont envahi ledit chemin rendant son accès impossible. A ce jour, les usagers empruntent une jachère agricole.

\*Nous faisons donc appel aux administrés. Comme les années précédentes, ces personnes pourront emporter gratuitement le bois pour leur consommation personnelle. Une charte sera signée entre les deux parties. L'interlocuteur privilégié est Monsieur Jean-Jacques VASSEUR (06 80 20 04 12). Vous pouvez le contacter aux heures ouvrables.

**9/ Rue de la Cavée :** Retrait des gravats qui ont été entreposés sur un terrain appartenant à la commune (Ces gravats pourraient servir à combler les ornières sur le chemin de Péronne). En accord avec le voisin, une rigole sera creusée pour diriger les eaux pluviales.

#### **Questions diverses :**

**Rue d'en haut :** M. Frédéric BOUTHORS informe l'assemblée que la vitesse des automobiles qui empruntent la rue d'en haut est excessive. Il rappelle également que les trottoirs de cette rue sont exigus et que le stationnement y est anarchique.

Plusieurs solutions sont évoquées : feu tricolore, ralentisseur, stop, réglementation du stationnement... Considérant que la rue d'en haut est une route départementale, la MDADT de l'Arrageois sera contacté. De plus, une demande de feu pédagogique sera faite à la Communauté de Communes.

**Local du Comité des Fêtes :** M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de trouver rapidement un nouveau local pour entreposer le matériel du Comité des Fêtes, compte tenu du démarrage prochain des diagnostics, des études de fondation et des travaux pour l'extension du cabinet médical.

Pour cela, la commune a fait valoir son droit de préemption sur une vente située place du petit marché mais le propriétaire a annulé la vente.

La commune fait donc appel aux administrés qui pourraient lui louer un local vacant d'environ 30m<sup>2</sup>.

Séance levée à 22h15

---

#### **Balayage du fil d'eau**

Un balayage par l'entreprise NICOLLIN mandatée par la Communauté de Communes aura lieu le **vendredi 08 novembre à partir de 8h00**. Comme à chaque fois, il vous est demandé de ne pas garer vos véhicules à cheval sur le trottoir et la route, faute de quoi, ce sera à vous de nettoyer le fil d'eau.

#### **Raticide :**

Des administrés se sont plaints de « rongeurs indésirables » venant souvent de propriétés voisines. Nous vous rappelons que la commune met à votre disposition des appâts. Ils vous seront remis sur simple demande en mairie contre signature. Rappelons que les rats présentent un risque sanitaire important par la transmission de maladies.

#### **Ruelle Bernard :**

Rappel : La ruelle Bernard est en sens unique sauf pour les riverains qui peuvent « remonter » cette ruelle pour accéder à leur domicile. D'autre part, il est souvent constaté des stationnements gênants à l'entrée de cette ruelle.

